

# COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 janvier 2021

**Date de la convocation :**

12 janvier 2021

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 11

- présents : 7

- votants : 7

L'an deux mil vingt-et-un, le 21 janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique GUINEHEUX, Maire.

**Etaient présents :** Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GENTILHOMME, M. GUINEHEUX, M. MALTAVERNE, M. PHILIPPEAU, M. PINEAU

**Etai(ent) excusé(es) :** M. GUION, M. LARDEUX, M. POCHÉ, Mme TROMEUR

**Secrétaire de séance :** M. MALTAVERNE

**D2021-03 : AMENAGEMENT DE SECURITE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION- TRANCHE 2  
DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle le montant de l'étude d'avant-projet de la société TÉCAM, pour les travaux d'aménagement de sécurité en traversée d'agglomération tranche 2, soit 210 000.00 € H.T.

Il est proposé de faire une demande de subventions, dans le cadre de ce projet, auprès de différentes instances publiques et autres organisme, mais rappelle toutefois que le total des aides publiques ne doit pas dépasser 80 % du montant hors taxes de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet d'aménagement de sécurité en traversée d'agglomération, tranche 2,

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à une demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL.

**ARRETE** le plan de financement provisoire comme suit :

DEPENSES (H.T.)		RECETTES	
Travaux d'aménagement	210 00000	DETR (30 %)	63 000.00
		DSIL (85 % sur le volet mobilité soit 40% sur la totalité)	85 045.00
		FRDC (9.5 %)	19 955.00
		Auto financement	42 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>210 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>210 000.00</b>

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les demandes de subventions auxquelles peut prétendre la commune au titre de ces travaux et **d'ETABLIR** tous les plans de financement provisoires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20210121-D2021-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2021

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 21 janvier 2021  
GUINEHEUX Dominique

